

MO/je

Berne, le 14 juin 1966

Note au Chef du Département

copie - au Service Ouest

Séjour de N'Krumah en Suisse

L'Ambassadeur du Ghana demande à voir le Chef du Département. Monsieur le Conseiller fédéral Spühler étant occupé, je reçois à sa place M. R.M. Akwel. Celui-ci me fait la communication suivante:

Selon des nouvelles recueillies par son gouvernement, N'Krumah aurait l'intention de se rendre en Suisse avant la fin de la Conférence de l'Organisation internationale du Travail pour y contacter certains délégués. De Genève, N'Krumah se rendrait à Vienne. L'ambassadeur rappelle qu'un mandat international a été lancé par son gouvernement contre N'Krumah, accusé de différents délits: abus de pouvoir, exactions, etc. Sa démarche a pour but de nous tenir au courant des projets de l'ancien président du Ghana afin que nous puissions prendre nos dispositions en conséquence. Il ne formule pas de demande précise, mais souhaiterait savoir si N'Krumah sera admis ou non en Suisse. Il ne sait pas en quelle qualité N'Krumah voyagera: co-président de la Guinée ou président de l'Union (inexistante) du Ghana, de la Guinée et du Mali.

Je réponds à l'ambassadeur que l'affaire sera examinée et que nous le tiendrons au courant des décisions qui seront prises le cas échéant.

Etant donné la nouvelle qui nous a été fournie, il y a lieu d'examiner quelle attitude nous devrions adopter si N'Krumah demandait un visa pour la Suisse ou si, comme cela paraît plus probable, il débarquait inopinément à Cointrin.



Le cas de N'Krumah est particulier et se distingue de ceux d'autres hommes d'Etat destitués, comme Tschombé ou Perez Jimenez. N'Krumah a en effet été proclamé co-président de la Guinée. Il a donc une position officielle, discutable il est vrai, mais qu'il ne nous appartient pas de contester.

Nous avons certainement intérêt à ce que N'Krumah ne vienne pas en Suisse. Il s'y rend manifestement pour y déployer une activité politique. Sa présence dans notre pays soulèverait des protestations non seulement du Ghana, mais de plusieurs autres Etats africains. Elle susciterait peut-être une nouvelle campagne de presse contre nos banques, refuge des fortunes extorquées par des tyrans. Enfin, elle présenterait un problème de sécurité.

Je serais donc enclin à proposer que l'accès du territoire suisse soit refusé à N'Krumah. S'il se présentait à l'improviste, il faudrait, à mon avis, lui expliquer ^{courtoisement} qu'il ne peut pas être admis dans notre pays puisqu'il vient pour y déployer une activité politique susceptible de nous porter préjudice, et parce qu'il nous serait difficile de garantir sa sécurité.

Une telle mesure nous exposerait toutefois à des critiques. Elle risquerait d'entraîner des conséquences pour notre colonie en Guinée et pourrait soulever des protestations de gouvernements qui appuient N'Krumah, tout au moins verbalement (RAU, Algérie); elle s'écarterait enfin de notre pratique libérale et rendrait plus difficile la justification de notre attitude à l'égard d'hommes comme Ait-Ahmed.

La question me semble devoir être soumise au Conseil fédéral. En attendant, nous avons avisé notre ambassade à Conakry afin qu'elle ne délivre pas de visa à N'Krumah sans nous en avoir référé; nous avons, en outre, demandé à nos ambassades à Accra et à Dakar si elles savent quelque chose sur les intentions de N'Krumah.

Micheli